

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

CONSULTATION ÉCRITE

CONCERNANT UN PROJET DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

À sa séance ordinaire du 12 mai 2021, le Conseil de la MRC a adopté le projet de règlement numéro 35-21 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC. Les modifications faisant l'objet de ce projet de règlement visent à : ajouter les dispositions relatives à l'implantation des usages autorisés en zone agricole notamment relativement à la protection des périmètres d'urbanisation, aux usages permis dans les secteurs de villégiature, à la protection de la Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre, à la protection du site patrimonial des écluses de Saint-Ours, à la protection des prises d'eau potable, aux dimensions des bâtiments d'élevage de suidés, à l'implantation de nouvelles haies brise-odeur, à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole.

AVIS vous est donné qu'une consultation écrite de 15 jours est tenue sur ce projet de règlement à compter de la date du présent avis, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 et à la résolution 2021-05-142 de la MRC. Cette procédure de consultation remplace le processus usuel d'assemblée publique prévu au Code municipal.

Le projet de règlement numéro 35-21 peut être consulté sur le site Internet de la MRC de Pierre-De Saurel à l'adresse suivante :

www.mrcpierredesaurel.com/responsabilites/amenagement-du-territoire/schema-damenagement

Toute personne qui désire transmettre des commentaires sur les modifications proposées dans ce projet de règlement doit les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : info@mrcpierredesaurel.com au plus tard le 8 septembre prochain.

Les commentaires obtenus seront transmis aux membres du Conseil de la MRC avant l'adoption du règlement.

DONNÉ À SOREL-TRACY, ce 24^e jour d'août 2021.

La greffière,



M^e Joanie Lemonde